



Licenciement pour refus de mutation cause économique

Par **Arrowsmith**, le **01/06/2015** à **06:08**

Bonjour, rnrn Je travaille dans un groupe qui emploie plus de 50 salariés dans une enseigne de restauration rapide.rnrnSuite à la rupture d'un bail commercial, notre magasin va fermer et tous nos emplois seront supprimés. Notre employeur refuse de nous licencier pour motif économique. Il nous a proposé des mutations hors de notre région alors que notre contrat précise que notre lieu d'affectation se trouve à Dijon et sa banlieue. Il nous affirme que si nous les refusons, il pourra nous licencier pour faute grave.rnrnSi il le fait, comment le juge requalifiera t il ces licenciements ? rnLicenciement pour motif éco ? sans cause réelle et sérieuse ?rnrnSi le juge requalifie notre licenciement pour faute grave en licenciement pour motif économique, quelles indemnités l'employeur devra-t-il verser ?rnComment serons nous dédommagé du fait de ne pas avoir profité d'un PSE ?rnrnVous remerciant par avance pour vos éclaircissement, rnrnArrow.